

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

La séance ouverte à 18 H 30 est présidée par Monsieur Olivier
LAVAUT, Président.

CONSEIL ADMINISTRATION

DATE DE CONVOCATION :

16 AVRIL 2026

**DATE D’AFFICHAGE DES
DELIBERATIONS :**

13 MAI 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 17

PRESENTS : 14

VOTANTS : 16

Séance du MERCREDI 29 AVRIL 2026

ETAIENT PRESENTS : M. O. LAVAUT – Mme A.M VAN VEEN - M. S.
MORISSET– M. F. LECOQ - Mme C. PETIT – Mme J. LABOUISE –
Mme C. MAHERAULT – Mme F. HECQUET – Mme C. BOULBIN– Mme
J. JAECKERT – Mme L. CHESNAIS – Mme O. MACAUD - Mme A.M.
PHILIPPEAUX – M. H. REBULET

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme A. PIERRE - Mme J. VERITE –
Mme J. SAINT YVES

Madame Josiane VERITE a donné pouvoir à Madame Anne-Marie VAN
VEEN

Madame Alexandra PIERRE a donné pouvoir à Monsieur Serge
MORISSET

Madame Delphine LODS, directrice du CCAS, a été désigné comme
secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

Point n°10 - Délibération n° 26/15 : Budgets primitifs 2026

BUDGETS PRIMITIFS 2026

Le budget principal du centre communal d'action sociale s'équilibre de la façon suivante :

- En section de fonctionnement à : 807 497.03 €
- En section d'investissement à : 153 700.35 €

Le budget annexe (service autonomie à domicile) du centre communal d'action sociale s'équilibre de la façon suivante :

- En section de fonctionnement à : 590 415.52 €
- En section d'investissement à : 3 526.02 €

Vous trouverez les détails des éléments budgétaires joint à l'extrait de la maquette budgétaire communiqué avec la présente note de synthèse (annexe).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil d'Administration:

APPROUVE les Budgets Primitifs 2026.

AUTORISE Monsieur le Président ou la Vice-Présidente à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

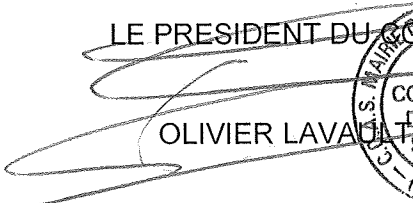
BUDGET PRINCIPAL 2026

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
	14		2	

BUDGET ANNEXE SAD 2026

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
	14		2	

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

LE PRESIDENT DU CCAS

OLIVIER LAVALLÉE
